

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 8 (1863)  
**Heft:** 6

**Vereinsnachrichten:** Société militaire fédérale

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

— Le 17, il a nommé :

M. Aug. Cottier, à Orbe, au grade de major du 50<sup>e</sup> bataillon ;

M. Fs-Ls-Emile Borgeaud, à Pully, au grade de 2<sup>e</sup> sous-lieutenant porte-drapeau du 45<sup>e</sup> bataillon.

— Le 18 mars courant, le Conseil d'Etat a nommé M. Alexandre-Louis-Albert de Tavel, à Rolle, au grade de capitaine des mousquetaires n° 2 du 111<sup>e</sup> bataillon.

— Le 20, il a nommé M. Jules Métraux, actuellement secrétaire-adjoint du commissaire des guerres, à la place de commissaire des guerres cantonal, vacante par démission du titulaire.

— Le 21, il a nommé M. Antoine Corbet, à Nyon, au grade de capitaine de mousquetaires n° 1 du 111<sup>e</sup> bataillon.

— Le 24, il a nommé :

M. David Bertholet, à Yverdon, capitaine quartier-maître du 11<sup>e</sup> bataillon de réserve cantonale ;

M. Henri-Louis Perrin, à Pailly, capitaine des chasseurs de droite du 12<sup>e</sup> bataillon de réserve cantonale.

M. Samuel Crausaz, adjudant-sous-officier, à Lausanne, à la place de 4<sup>e</sup> sous-instructeur permanent d'infanterie à l'école militaire.

— Le 28 il a nommé :

M. François-Samuel Chevalley, à Puidoux, capitaine de mousquetaires n° 4 du 113<sup>e</sup> bataillon ;

M. Georges Faraudo, à Lausanne, capitaine de mousquetaires n° 3 du même bataillon ;

M. Henri-Louis Cochet, à Apples, capitaine de mousquetaires n° 1 du 26<sup>e</sup> bataillon ;

M. Antoine Ruffet, à Arzier, capitaine de mousquetaires n° 2 du 8<sup>e</sup> bataillon de réserve cantonale ;

— Le 2 avril courant, le Conseil d'Etat a nommé M. François Gonin, à Essertines, au grade de capitaine de mousquetaires n° 1 du 12<sup>e</sup> bataillon de réserve cantonale.

Le même jour, il a nommé M. David Oguey, à Orbe, capitaine aide-major du 50<sup>e</sup> bataillon.

— Le 8, il a nommé M. François Dentun, à Yverdon, à la place d'adjoint, secrétaire du commissaire des guerres cantonal.

---

### SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Le Comité central a adressé la circulaire suivante aux comités des sections cantonales :

Chers confédérés et frères d'armes,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'ancien comité central nous a transmis les archives et la caisse, et que nous avons pris la direction de la société.

Le comité central est composé comme suit : MM. Barman, colonel fédéral, président ; Closuit, commandant, vice-président ; Roten, commandant, secrétaire ; Chapelet, commandant, secrétaire-adjoint ; Ribordy, capitaine fédéral, caissier.

La tâche qui nous est confiée nous est d'autant plus agréable que nous sommes assurés d'avance de votre bienveillant concours, et qu'elle nous donnera l'occasion de recevoir en Valais nos chers frères d'armes de toutes les parties de la Suisse.

Nous ne sommes point cette année sous la préoccupation d'événements extérieurs qui puissent troubler nos frontières ; notre horizon est serein ; tout est

calme près de nous ; mais que les souvenirs du passé ne soient pas perdus. Mettons ce temps de calme à profit pour combler les lacunes qui pourraient encore exister dans l'organisation de l'armée, et travaillons au perfectionnement de nos institutions militaires.

Dans ce but et en conformité des statuts, nous vous prions de nous adresser, pour le commencement de juillet prochain, un rapport succinct des travaux de votre section durant l'année, qui peuvent être d'un intérêt militaire général.

Veuillez aussi faire parvenir pour le 1<sup>er</sup> mai, à M. le capitaine fédéral Ribordy, à Sion, caissier de la société fédérale, l'état nominatif de tous les membres de votre section, ainsi que les cotisations pour 1863, fixées à 1 fr. 50 c. par membre (art. 9 des statuts).

La fête aura lieu au milieu du mois d'août, de manière à laisser entre le tir fédéral et le rassemblement de troupes un intervalle suffisant pour que chaque officier puisse avec facilité prendre part à cette fête.

Nous vous ferons connaître plus tard les jours de réunion et le programme.

Recevez, chers frères d'armes, nos cordiales salutations.

Sion, le 11 mars 1863.

AU NOM DU COMITÉ CENTRAL,

*Le Président,*

BARMAN, colonel fédéral.

*L<sup>e</sup> Secrétaire-adjoint,*

CHAPELET, commandant.

— Messieurs les officiers qui auraient des questions à proposer au concours de 1864, pourront les adresser au président du Comité central, M. le colonel fédéral Barman, à St-Maurice, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet prochain.

---

La *Revue militaire* paraît deux fois par mois. — Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à l'imprimerie PACHE, à Lausanne, et à M. TANERA, éditeur, rue de Savoie, 12, à Paris.

---

## ANNONCE.

---

Il vient de paraître

chez TANERA, éditeur, à Paris, et chez les principaux libraires :

## GUERRE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Rapport au Département militaire suisse par le lieutenant-colonel LECOMTE, imprimé par décision de la Société militaire fédérale. Un vol. grand in-8° de 220 pages, avec deux cartes. — PRIX : 5 francs.